APE Croix-Luizet
Affiliée FCPE
14/16 rue Armand
69100 Villeurbanne
ape.croixluizet@gmail.com

Objet : Mise à sens unique rue Armand

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Lazare Goujon
BP 65051
69601 Villeurbanne Cedex

Villeurbanne, le 30 mai 2017,

Monsieur le Maire,

Parents d'élèves du groupe scolaire Croix-Luizet, nous avons demandé à votre adjoint, M.VUILLERME, par courrier en date du 6 février 2017, la mise à sens unique de la rue Armand entre les rues Emile Dunière et Château-Gaillard en raison de graves problèmes de sécurité aux abords de l'école.
Cette requête, soumise au groupe de travail des déplacements urbains du 8 mars, a été rejetée au prétexte que des ralentisseurs sont déjà en place.
Certes, et nous ne le nions pas, des travaux d'aménagement ont été réalisés, il y a quelques années, qui ont amélioré une situation devenue intenable (véhicules garés sur les trottoirs, vitesse excessive, encombrements permanents aux horaires d'entrée et de sortie scolaires).

Cependant, des problèmes demeurent.

Cette portion de rue à double sens est le théâtre quotidien d'embouteillages pharaoniques liés à des stationnements irréguliers de voitures sur les voies de circulation, obligeant les véhicules circulant à se déporter sur la voie de gauche où ils se retrouvent face à ceux venant en sens inverse. Ceux-ci sont la plupart du temps dans l'incapacité de reculer ce qui crée des situations ubuesques et des échanges de noms d'oiseaux entre les automobilistes. La situation pourrait être comique si la sécurité des enfants n'était pas en jeu.
En effet, les passages piétons sont encombrés de voitures qui ne respectent pas la traversée des enfants. Nous ne pouvons, par ailleurs, pas compter sur un « Gilet Jaune » pour assurer la traversée des passages piétons, malgré des demandes plusieurs fois renouvelées.
Excédés par les embouteillages, les automobilistes, pour se débloquer, font des manœuvres dangereuses (demi-tours, pointes de vitesse entre les ralentisseurs…) au plus grand mépris des piétons.

Et ne parlons pas de risques encore plus importants en lien avec le plan Vigipirate en vigueur actuellement.

Nous sommes bien conscients que la plupart de ces problèmes sont liés à l'incivilité de certains de nos concitoyens.
Toutefois, nos enfants doivent-ils payer le prix de ces incivilités d'un accident corporel qui, tôt ou tard, finira par se produire ?
Selon nous, ces difficultés pourraient être évitées par la mise à sens unique de cette portion de rue, dans le sens Château-Gaillard-Emile Dunière.
En effet, en créant un flot unique de véhicules, les engorgements seraient considérablement réduits pour un investissement et un impact sur la circulation, somme toute, minimes.

Alors, faut-il attendre l'irréparable et un enfant blessé pour réaliser des travaux qui n'ont rien d'imposant ?
Nous sollicitons instamment un nouvel examen de cette requête par les services de la voirie et vous invitons à venir vous rendre compte des problèmes sur place.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons favorable, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Les parents d'élèves élus de Croix-Luizet